

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/09  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/06</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 21

**POUR : 21 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le vingt-trois mars deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation :

Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Régine BRUSA et Agnès MERCIER et Messieurs Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Ludovic PHILIPPE, Francis POTRON, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoît SINGLIT.

Représentés : Madame Françoise PAYEN donne pouvoir à Monsieur Claude ADAM et Monsieur Michel MEIS donne pouvoir à Monsieur SIGNORET, Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE donne pouvoir à Monsieur Francis POTRON.

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015 AVEC L'ASSOCIATION LES TOURELLES**

« Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.10 Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DC2015/09 du 11 février 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DC2015/10 du 11 février 2015 approuvant la convention cadre avec l'association « Les Tourelles » conclue pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu le programme d'actions 2015 présenté par l'association « Les Tourelles » et examiné par la commission Sport, vie associative et culture en date du 5 mars 2015 ; cette dernière proposant de retenir une subvention 2015 maximale arrêtée à 29 000 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2015 avec l'association « Les Tourelles » telle qu'annexée à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention. »

Le Président,

Francis SIGNORET



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le**

**26 MARS 2015**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015****Entre**

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997, dont le siège social est situé 44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERS, représentée par son Président en exercice, Monsieur Francis SIGNORET, d'une part, dûment habilité par délibération n° ..... du Bureau Communautaire du .....

**Et**

L'Association « Les Tourelles », dont le siège social est situé 6, rue Henrionnet – 08400 VOUZIERS, représentée par son Président Monsieur Sylvain MACHINET, d'autre part, Il est arrêté et convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention d'attribution de moyens a pour objet de définir les moyens et objectifs affectés à l'association « Les Tourelles » par la 2C2A pour l'année 2015 conformément et en application de la convention-cadre signée en date du ....., pour une durée de 5 ans.

**Article 2 : Participation financière**

Pour permettre à l'association « Les Tourelles » de mener à bien les objectifs fixés d'une part, et de respecter les engagements de la présente convention d'autre part, la 2C2A attribue à l'association, chaque année, un concours financier sous forme d'une subvention.

Conformément au budget de fonctionnement proposé par l'association « Les Tourelles » et accepté par la 2C2A (annexé à la présente convention), la participation financière maximale de la 2C2A pour l'année 2015 s'élève à 29 000 €.

Cette subvention accordée à l'association « Les Tourelles » correspond aux besoins en fonctionnement et aux actions établies selon un programme défini entre les 2 structures et précisé à l'article 4.

**Article 3 : Règlement**

La subvention sera versée en trois fois selon le planning suivant :

- A la signature de la présente convention : versement d'un acompte de 40%, soit 11 600€
- Avant le 30 juin 2015 : versement d'un second acompte de 40%, soit 11 600 €
- Avant le 31 janvier 2016 et sur présentation du rapport d'activités, le solde de 20% de la subvention pour équilibrer les comptes.

Un rapport d'activités accompagné d'une analyse du budget de réalisation de chaque action inspiré du programme d'actions 2015 présenté en annexe, sera présenté à la 2C2A avant le 15 janvier 2016.

En contrepartie de la subvention apportée par la 2C2A, l'association « Les Tourelles » prend les engagements formulés dans les articles suivants.

#### Article 4 : Missions de l'association « Les Tourelles »

Compte tenu de la volonté de la 2C2A de développer l'offre culturelle sur le territoire communautaire, l'association « les Tourelles » s'engage à assurer les missions suivantes :

- L'accueil de spectacles (10 000 €)

- Antoine Duléry au centre culturel Les Tourelles le jeudi 19 mars 2015

- Le temps des vacances : samedi 30 mai 2015

Temps fort organisé en partenariat avec le centre social, le centre de loisirs de la ville de Vouziers et les associations volontaires du territoire les activités d'été sur le territoire de l'Argonne ardennaise

des stands et de nombreuses animations : Heure du conte, structures gonflables, Ateliers autour du jeu, Concours de dessin,...

un spectacle familial de chansons pour enfants : GOUN

- L'Argonne Tour

Trois rendez-vous sur le territoire de l'Argonne ardennaise en partenariat avec des associations locales : un spectacle suivi ou précédé d'un temps convivial

- Le Grand 8 marionnettes

La décentralisation du festival mondial des Théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières sur le territoire communautaire en partenariat avec l'association de coordination culturelle Côté Cour

- Une aide aux transports des scolaires sur le territoire de la 2C2A : 600 €

- Une aide aux activités cinématographiques sur un budget de 3 390 € dans quatre directions :

1/ une aide à la place en direction des élèves - des écoles maternelles et primaires - scolarisés sur le territoire de la 2C2A (dont Vouziers) pour des séances programmées sur le temps scolaire avec une participation sur les coûts de déplacements pour les écoles situées hors Vouziers. Ce soutien sera appliqué prioritairement pour le Festival « Les Enfants du Cinéma » qui se tiendra du 9 au 20 février 2015 ainsi que pour toute projection Art & Essai.

2/ une collaboration soutenue pour la programmation de séances du cycle « Connaissance du Monde » (6 par an) avec deux projections (à 15h et 20h30) par film.

3/ la prise en charge partielle du coût de réalisation des programmes du Cinéma (un par quinzaine en moyenne (juillet- août & décembre sont mensuels) en 2000 exemplaires dont la moitié est distribuée hors Vouziers)

- Fonctionnement: 15 010 € pour la quote-part de mise à disposition du coordonnateur culturel pour sa mission intercommunale les frais de gestion, d'administration et de communication du projet de développement lui-même.

---

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

26 MARS 2015

**Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention est consentie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

**Article 6 : Modification de la convention**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les deux parties.

Tout avenant pourra modifier les articles de la présente convention à l'exception des articles 1 et 5.

**Article 7 : Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postale valant mise en demeure.

Vouziers, le

Le Président de la 2C2A,

Francis SIGNORET

Le Président de l'association « Les  
Tourelles »,

Sylvain MACHINET

Fiche de travail / convention de moyens  
Année 2015  
2C2A - association «Les Tourelles»

- L'accueil de spectacles

Antoine Duléry au centre culturel Les Tourelles le jeudi 19 mars 2015

Le temps des vacances : samedi 30 mai 2015

Temps fort organisé en partenariat avec le centre social, le centre de loisirs de la ville de Vouziers et les associations volontaires du territoire les activités d'été sur le territoire de l'Argonne ardennaise

des stands et de nombreuses animations : Heure du conte, structures gonflables, Ateliers autour du jeu, Concours de dessin,...

un spectacle familial de chansons pour enfants : GOUN

**L'Argonne Tour**

Trois rendez-vous sur le territoire de l'Argonne ardennaise en partenariat avec des associations locales : un spectacle suivi ou précédé d'un temps convivial

**Le Grand 8 marionnettes**

La décentralisation du festival mondial des Théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières sur le territoire communautaire en partenariat avec l'association de coordination culturelle Côté Cour

- Une aide aux transports des scolaires sur le territoire de la 2C2A

- Une aide aux activités cinématographiques est sollicitée dans quatre directions :

1/ une aide à la place en direction des élèves - des écoles maternelles et primaires - scolarisés sur le territoire de la 2C2A (dont Vouziers) pour des séances programmées sur le temps scolaire avec une participation sur les coûts de déplacements pour les écoles situées hors Vouziers. Ce soutien sera appliqué prioritairement pour le Festival « Les Enfants du Cinéma » qui se tiendra du 9 au 20 février 2015 ainsi que pour toute projection Art & Essai.

2/ une collaboration soutenue pour la programmation de séances du cycle « Connaissance du Monde » (6 par an) avec deux projections (à 15h et 20h30) par film.

3/ la prise en charge partielle du coût de réalisation des programmes du Cinéma (un par quinzaine en moyenne (juillet- août & décembre sont mensuels) en 2000 exemplaires dont la moitié est distribuée hors Vouziers).

**Budget prévisionnel 2015 :**

- Projet Artistique : répartis comme suit

> Accueil de spectacles : 10 000

- Antoine Duléry : 2000 €

- Le Temps des vacances : 500 €

- L'Argonne Tour : 4 200 € 2C2A / «*Tourelles*» - projet convention de moyens 2015

- Grand 8 marionnettes : 3 300 €

- Aides aux activités cinématographiques : 3 990 €

> Aide à la place (écoles maternelles et primaires du territoire dont Vouziers) pour participation au Festival « Les Enfants du Cinéma »

Soit : 0,50€ par élève + 0,50 € par élève d'aide aux transports pour les écoles hors Vouziers = 600 €

> Soutien aux six séances « Connaissance du Monde » = 750 €

Minimum garanti pour l'accueil d'un cycle (2 séances) : 935 €

> Participation à la réalisation des programmes :

(1000 exemplaires\*22 semaines\*2 faces\*0,06€) = 2.640 €

- Fonctionnement : 15.010 € (dont 12 150 € de salaire)

pour la quote-part de mise à disposition du coordonnateur culturel pour sa mission intercommunale les frais de gestion, d'administration et de communication du projet de développement lui-même.

**Soit une participation totale pour l'année 2015 de 29 000 euros**

Pour mémoire :

Subventions allouées :

2001 = 11.433,69€

2002 = 12.195,92€

2003 = 12.500,00€

2004 = 20.000,00€

2005 = 20 000,00€

2006 = 22 000,00€

2007 = 22 000,00€

2008 = 22 000,00€

2009 = 24 400,00€

2010 = 25 600,00€

2011 = 26 162,00€

2012 = 27 188,00 €

2013 = 33 052, 00 €

2014 = 29 000, 00 €

---

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

**26 MARS 2015**